

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS
46700 FLORESSAS - LOT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 29 Novembre 2010 à 20h 30

Date de la convocation : 16 Novembre 2010

Date d'affichage : 16 Novembre 2010

ORDRE DU JOUR :

- 1- Délibération de révision de l'attribution de compensation communautaire « voirie »,**
 - 2 et 3- Délibérations pour l'échange de parties de parcelles entre la Commune de Floressas et Mr Monteiro Ferreira,**
 - 4 et 5- Délibérations pour l'échange de parties de parcelles entre la Commune de Floressas et Mr Gandaubert,**
 - 6 - Délibérations de demande de subventions pour les travaux de rénovation du château et du cœur de village**
 - 7 - Délibération modificative pour l'achat d'un nouveau PC et réajustement des comptes**
 - 8 – Délibération modificative pour réajustement des comptes**
- Questions diverses**

L'an deux mille dix et vingt neuf Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas FROMENT, Maire.

Présents: Mr Alain DUTRANOIS, Mr Claude PUIBASSET, Mr Dominique DONY, Mr Noël ROUX, Monsieur Christian ESCANDE, Mme Marie-Claude LIGER, Mme Ginette EUDIER, Mme Muriel BOUTHEMY, Mr Gérard GARCIA

Absents : Mr Didier CRUZOL

Mme Ginette EUDIER a été nommée secrétaire

1 - Délibération de révision de l'attribution de compensation communautaire « voirie »

Monsieur le Maire informe que la commission communautaire d'évaluation des transferts de charges s'est réunie le 5 Octobre dernier.

Les membres présents ont validé les nouvelles modalités de calcul de l'attribution de compensation communautaire « voirie », sur la base d'un tableau de présentation complet remis à chaque Maire.

Il en ressort que la situation de l'attribution de compensation « voirie » pour la commune de Floressas est la suivante : 27 501 € à compter de 2011.

Cette décision de la commission d'évaluation des transferts de charges est soumise au vote à majorité qualifiée des conseils municipaux.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis des conseillers municipaux présents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la somme proposée par la commission communautaire d'évaluation des transferts de charges.

2 – Délibération pour l'échange de parties de parcelles entre la Commune de Floressas et Mr Monteiro Ferreira,

Objet : Délibération pour le transfert d'une partie de voie du domaine privé dans le domaine public *acceptation de la pleine propriété*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement du cœur de village et du château de Floressas et afin de rendre au carrefour une meilleure visibilité, un échange de portions de parcelles est impératif entre la commune de Floressas et Monsieur Monteiro Ferreira, selon le plan de modification parcellaire effectué par Mr Mathieu BRIGNOL, géomètre expert.

Afin de réaliser cet échange la commune doit accepter la pleine propriété de la parcelle n° C 884 pour une surface de 22 m², issue de la parcelle privée anciennement n° C 159, selon le plan effectué par Mr Mathieu BRIGNOL géomètre expert, au lieu dit le bourg appartenant à Monsieur Monteiro Ferreira.

Aussi Monsieur Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur son intention d'accepter la pleine propriété de cette parcelle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de Floressas autorise Monsieur le Maire dans le cadre précité, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de cette partie de parcelle dans le domaine communal et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

3 – Délibération pour l'échange de parties de parcelles entre la Commune de Floressas et Mr Monteiro Ferreira,

Objet : Délibération pour le transfert d'une partie de voie du domaine public communal dans le domaine privé ; *déclassement et aliénation.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement du cœur de village et du château de Floressas et afin de rendre au carrefour une meilleure visibilité, un échange de portions de parcelles est impératif entre la commune de Floressas et Monsieur Ferreira Monteiro, selon le plan de modification parcellaire effectué par Mr Mathieu BRIGNOL, géomètre expert.

Afin de réaliser cet échange la commune doit accepter le déclassement et l'aliénation d'une surface de 16 m² située place de la Mairie afin de créer la parcelle n° C 885 qui deviendrait propriété de Monsieur Monteiro Ferreira.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de Floressas accepte le déclassement et l'aliénation d'une surface de 16 m² située place de la Mairie afin de créer la parcelle n° C 885, et autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce déclassement et de cette aliénation selon le plan de modification parcellaire présenté, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

4 - Délibération pour l'échange de parties de parcelles entre la Commune de Floressas et Mr Gandaubert,

Objet : Délibération pour le transfert d'une partie de voie du domaine privé appartenant à Mr Gandaubert dans le domaine public *acceptation de la pleine propriété*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la mise à jour du domaine routier de la commune et pour faire concorder la réalité du terrain avec les plans du réseau routier sans déroger à la sécurité sur le domaine public mais tout en privilégiant le confort des riverains, un échange de portions de chemins est impératif entre la commune de Floressas et Monsieur Gandaubert, selon le plan de modification parcellaire effectué par Mr Mathieu BRIGNOL, géomètre expert.

Afin de réaliser cet échange la commune doit accepter au lieu dit le Rey, et appartenant à Monsieur Gandaubert, la pleine propriété de la parcelle n° A 550 pour une surface de 62 m2 créée sur la parcelle privée anciennement n° A 489, de la parcelle n° A 553 pour une surface de 71 m2 créée sur la parcelle privée anciennement n° A 495 et de la parcelle n° A 557 pour une surface de 210 m2 créée sur la parcelle privée anciennement n° A 496 selon le plan effectué par Mr Mathieu BRIGNOL géomètre expert.

Aussi Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur son intention d'accepter la pleine propriété de ces parcelles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de Floressas autorise Monsieur le Maire dans le cadre précité, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de ces nouvelles parcelles dans le domaine communal et à signer toutes les pièces s'y rapportant

5 - Délibération pour l'échange de parties de parcelles entre la Commune de Floressas et Mr Gandaubert,

Objet : Délibération pour le transfert d'une partie de voie du domaine public communal dans le domaine privé ; déclassé et aliéné.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la mise à jour du domaine routier de la commune et pour faire concorder la réalité du terrain avec les plans du réseau routier sans déroger à la sécurité sur le domaine public mais tout en privilégiant le confort des riverains, un échange de portions de chemins est impératif entre la commune de Floressas et Monsieur Gandaubert, selon le plan de modification parcellaire effectué par Mr Mathieu BRIGNOL, géomètre expert.

Afin de réaliser cet échange la commune doit accepter le déclassé et l'aliéné de la partie de chemin n° DP au lieu dit le Rey, pour une surface de 560 m2, afin d'y créer la parcelle n° A 559 et de la céder à Monsieur Gandaubert, conformément au plan effectué par Mr Mathieu BRIGNOL, géomètre expert

Après en avoir délibéré le conseil municipal de Floressas autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce déclassé et de cette aliéné dans le cadre précité, et à signer toutes les pièces s'y rapportant

6 - Délibérations de demande de subventions pour les travaux de rénovation du château et du cœur de village

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Réfection du château et cœur de village de Floressas et insiste sur le fait que ce projet ne pourra voir le jour que dans la mesure où il pourra faire l'objet de subventions, le coût des travaux nécessaires représentant une charge beaucoup trop lourde pour le budget de la commune

Le coût de cette proposition est de 228 012.76 € HT. Monsieur le Maire propose donc de solliciter auprès de Monsieur le Représentant de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) à hauteur de 20 % soit 45 602.55 € et auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi Pyrenees, une subvention au titre de l'aide sectorielle au patrimoine rural non protégé à hauteur de 30 % soit 68 403.82 €.

Selon le plan de financement suivant :

| | | |
|---|------|--------------|
| D.G.E | 20 % | 45 602.55 € |
| Aide Sectorielle de la Région Midi Pyrénées | 30 % | 68 403.83 € |
| Fonds propres | 50 % | 114 006.38 € |
| Coût du projet | | 228 012.76 € |
| TVA | | 44 690.50 € |
| Coût total | | 272 703.26 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subventions sans lesquelles la réalisation de ce projet serait fortement compromise.

7 – Délibération modificative pour l'achat d'un nouveau PC et réajustement des comptes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est impératif d'acheter un nouvel ordinateur celui du secrétariat donnant des signes de faiblesse, il informe également que quelques réajustement d'ordre purement comptables sont à effectuer et que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, sont donc insuffisants, aussi est il nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

| Désignation des articles | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|----------|----------|
| Num | Libellé | Recettes | Dépenses |
| 022 | Dépenses imprévues | | -178.20 |
| 21318-70 | Autres bâtiments publics | | -700.00 |
| 2183-60 | Matériel de bureau et matériel info | | 700.00 |
| 673 | Titres annulés (sur exercices antér | | 178.20 |
| TOTAL | | | |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

8 – Délibération modificative pour réajustement des comptes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des réajustements comptables sont à effectuer aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 et qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

| Désignation des articles | | | |
|--------------------------|------------------------------------|----------|----------|
| Num | Libellé | Recettes | Dépenses |
| 022 | Dépenses imprévues | | -615.04 |
| 60621 | Combustibles | | 1592.00 |
| 61523 / 011 | Ent. et répar. de voies et réseaux | | 1323.04 |
| 6413 / 011 | Personnel non titulaire | | -2300.00 |
| TOTAL | | | |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses

- **Travaux de création d'une cave:** Monsieur le Maire informe des travaux de décaissement dans le vide sanitaire situé sous la Mairie afin d'y établir un local et d'y ouvrir une porte. Cette cave permettra de stocker le matériel d'entretien de voirie de la commune.
- **Achat de matériels en commun avec la commune de Sérignac:** Des projets d'achat d'un souffleur-broyeur à feuilles et d'une tronçonneuse-élagueuse sont en pour-parler avec la commune de Sérignac.
- **Achat d'un aspirateur :** N'ayant plus d'aspirateur, la commune devra en acheter un neuf pour le ménage de la salle des fêtes et de la mairie .

- **Terrains à récupérer** : La commune se trouvant dans l'obligation d'être propriétaire des terrains sur lesquels devront avoir lieu autant les travaux de refection de l'exterieur du château, que ceux du réseau d'assainissement et du cœur de village, elle se voit dans l'obligation d'engager dans les meilleurs délais, une démarche d'utilité publique (DUP) a défaut d'accord amiable immédiat avec les propriétaires des parcelles.
- **La cérémonie des vœux** aura lieu le 16 Janvier 2010 à 17 heures autour d'une galette
- **Monsieur Christian ESCANDE** informe Monsieur le Maire de sa demande de démission qu'il lui transmettra par courrier.

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à FLORESSAS,
le 28 Décembre 2010

